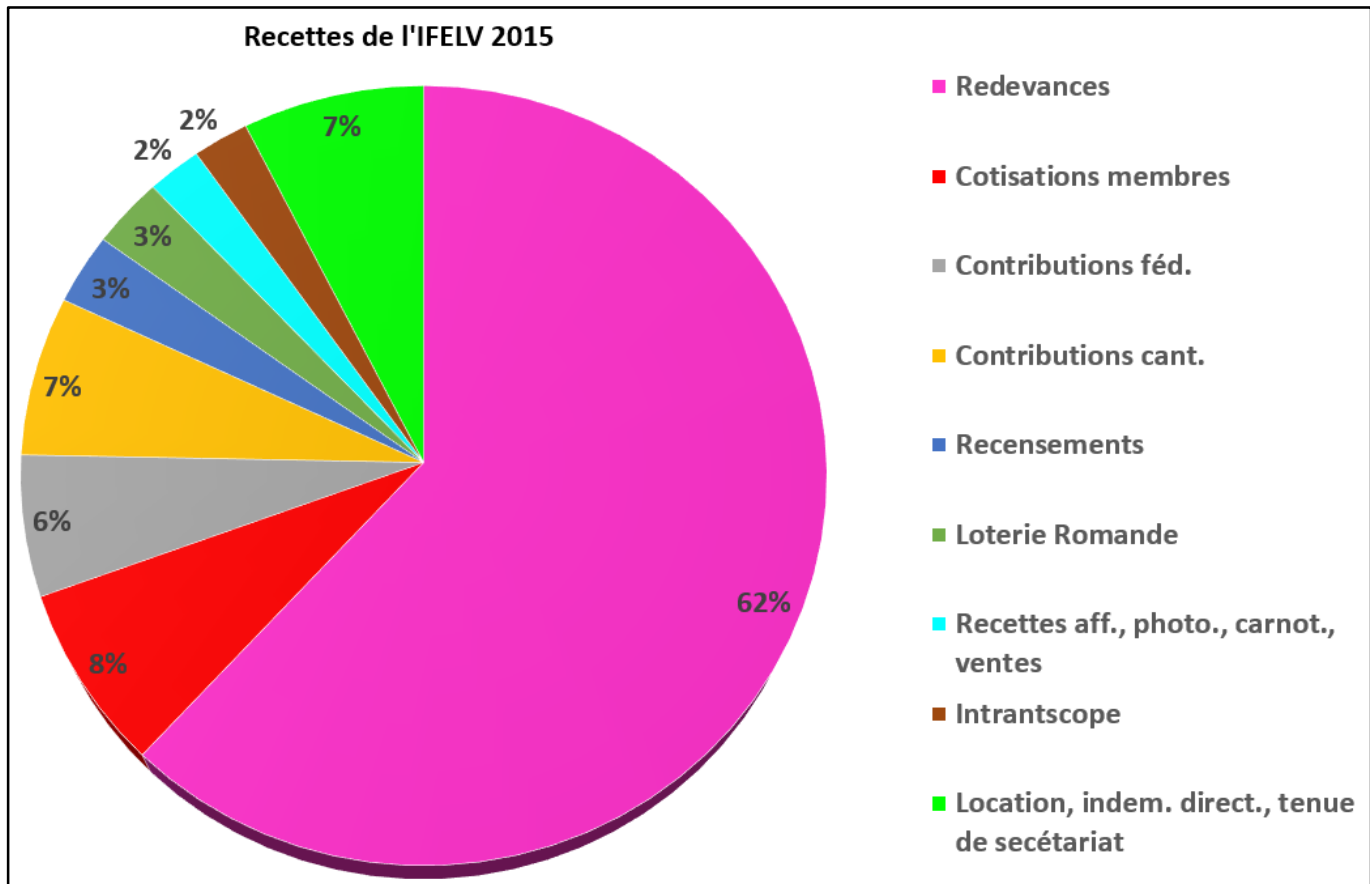


## Produits de l'IFELV



Les produits de l'IFELV en 2015 sont illustrés dans le graphique ci-dessus et se décomposent comme suit :

Le 62 % des recettes de l'IFELV proviennent des redevances agricoles dont 49.7 % sont des redevances à la surface et 50.3% des redevances au kilo. Les contributions fédérales, 6% proviennent de la conduite des activités de promotion qui sont subventionnées à hauteur de 50% pour les abricots et 25% pour les jeunes consommateurs.